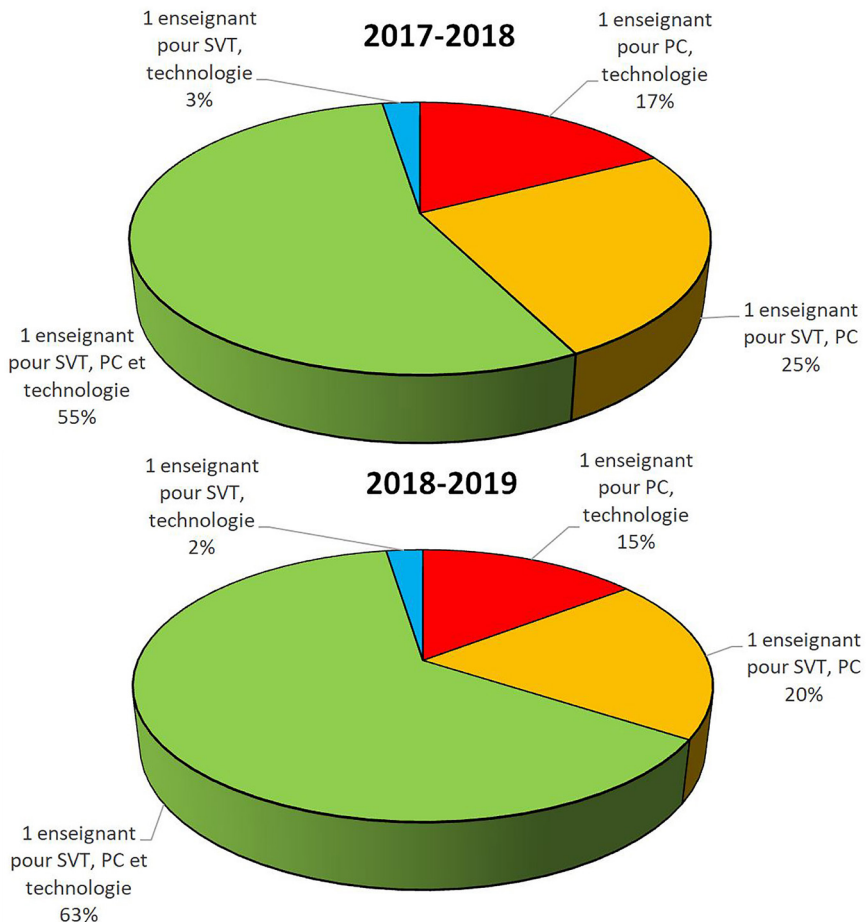


Résultats de l'enquête collège 2019 «Les SVT à la rentrée 2019»

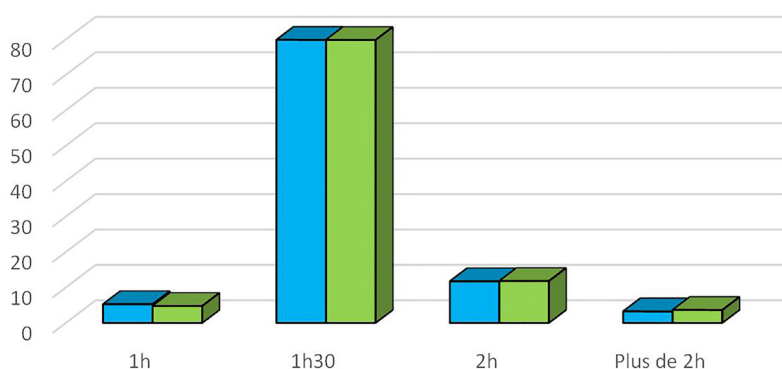
Les Dotations Globales Horaires (DGH) pour le fonctionnement de l'année scolaire 2019-2020 sont distribuées et étudiées par le Conseil pédagogique puis par le Conseil d'Administration des collèges fin janvier-début février. Mi-février 2019, l'APBG a lancé une nouvelle enquête collège pour avoir une idée précise de l'organisation de l'enseignement de SVT à la prochaine rentrée scolaire et pour faire un comparatif avec l'année précédente. Cette enquête portait sur les horaires de SVT, les effectifs en classe entière ou en groupe aux cycles 3 et 4 à et sur la mise en place de l'AP, des EPI et des Parcours éducatifs. Que soient remerciés toutes celles et ceux qui ont bien voulu répondre à notre enquête (430 réponses, soit 58 % de plus que l'an dernier).

Les résultats de l'enquête

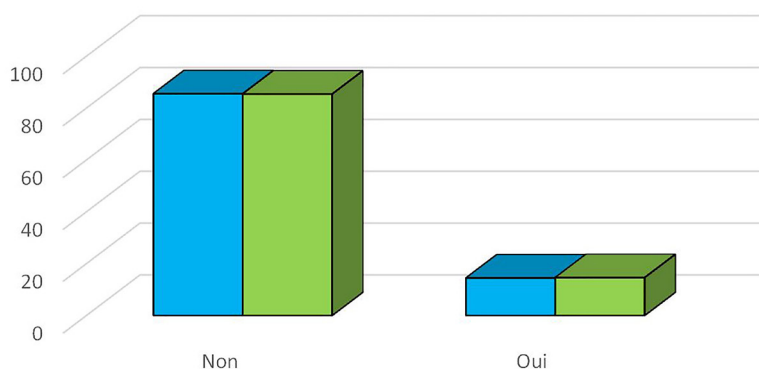
Répartition de l'enseignement de sciences et technologie type EIST / EST en 6e



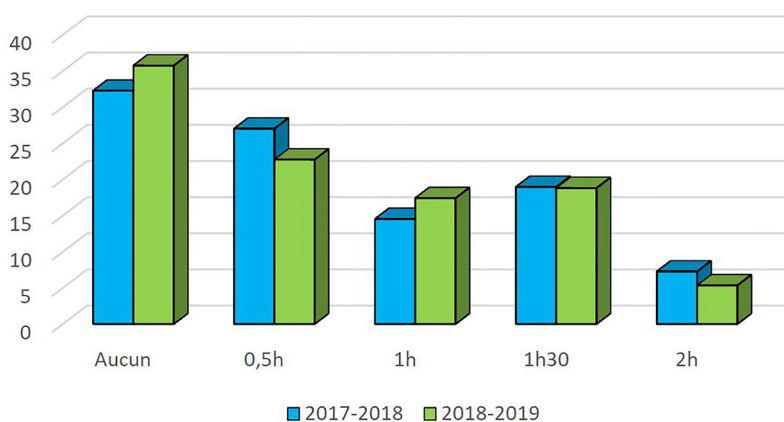
Nombre d'heures de SVT en 6^e pour les élèves



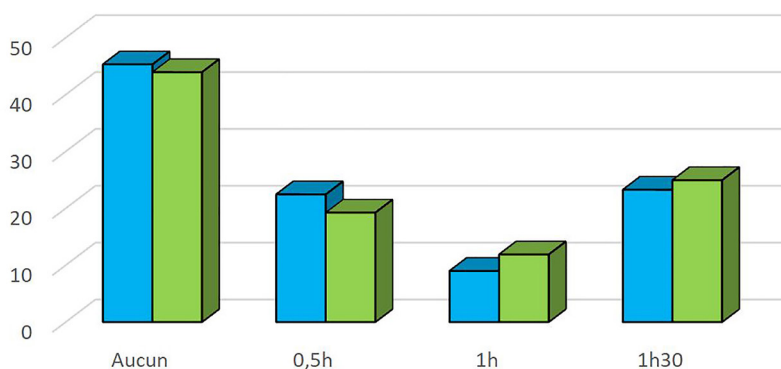
Organisation d'un enseignement type EIST en 6e



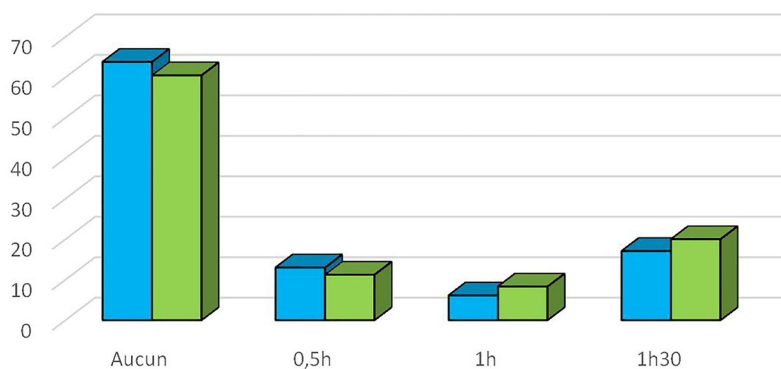
Les groupes en 6e



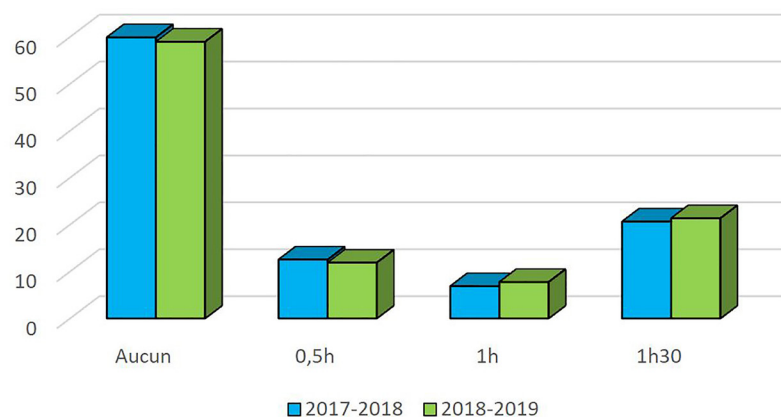
Les groupes en 5e



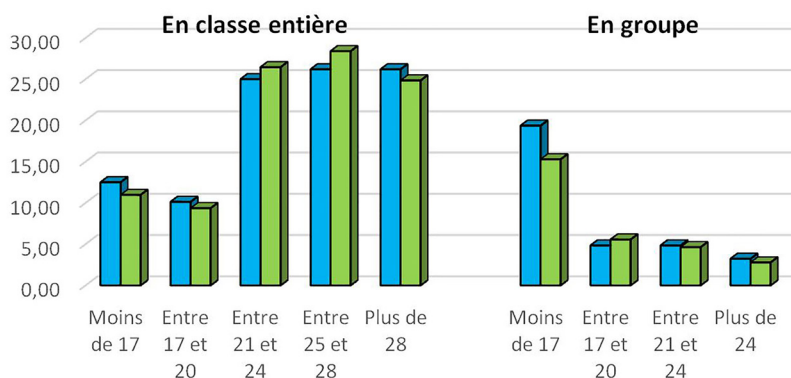
Les groupes en 4e



Les groupes en 3e

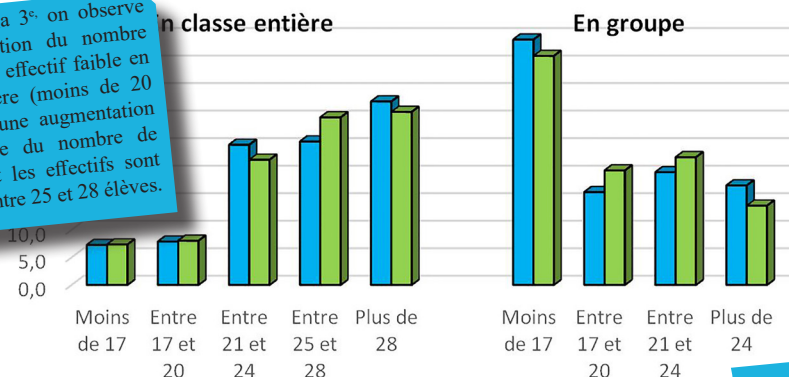


Effectifs en 6^e : en classe entière et en groupe



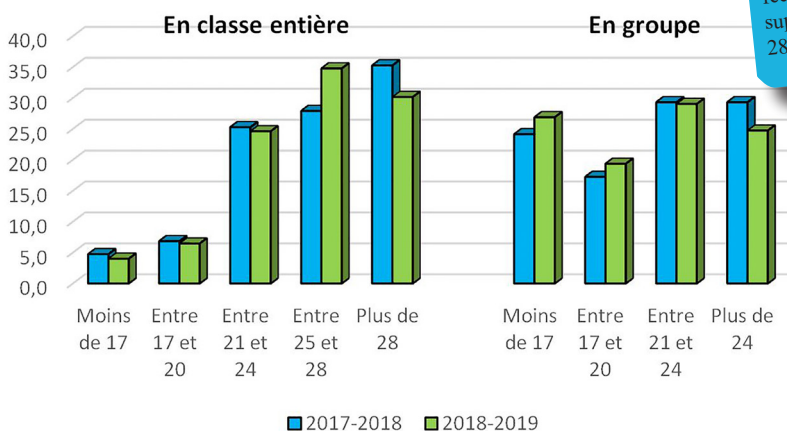
Effectifs en 5^e : en classe entière et en groupe

De la 6^e à la 3^e, on observe une diminution du nombre de cours en effectif faible en classe entière (moins de 20 élèves) et une augmentation significative du nombre de cours dont les effectifs sont compris entre 25 et 28 élèves.



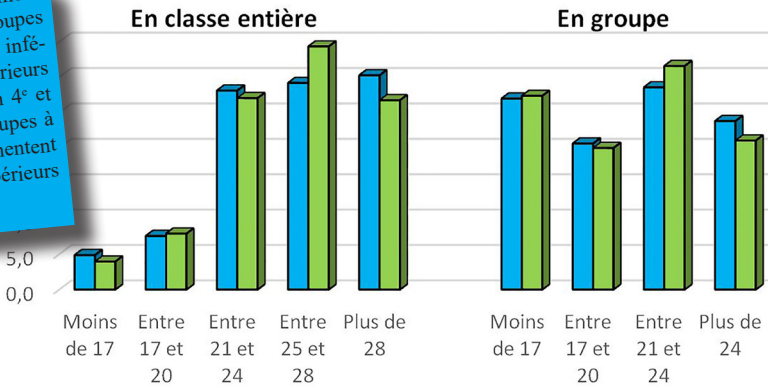
Le nombre de cours dont les effectifs sont supérieurs à 28 diminue.

Effectifs en 4^e : en classe entière et en groupe

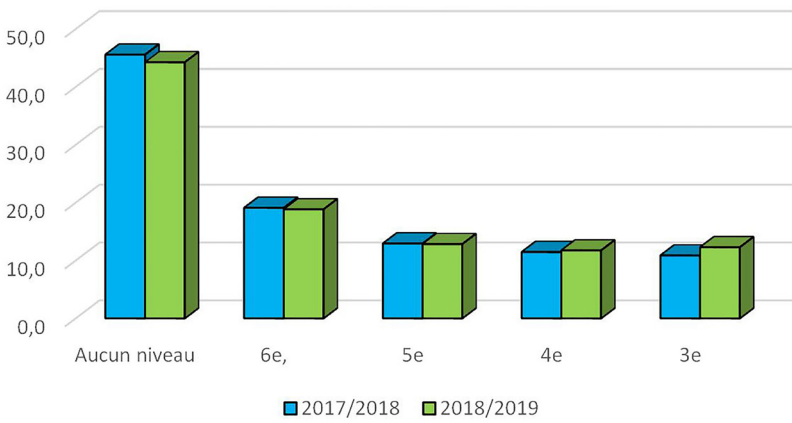


Diminution du nombre de cours pour les groupes avec des effectifs inférieurs à 17 et supérieurs à 24 en 6^e et 5^e. En 4^e et 3^e, les cours en groupes à effectif faible augmentent alors que ceux supérieurs à 24 diminuent.

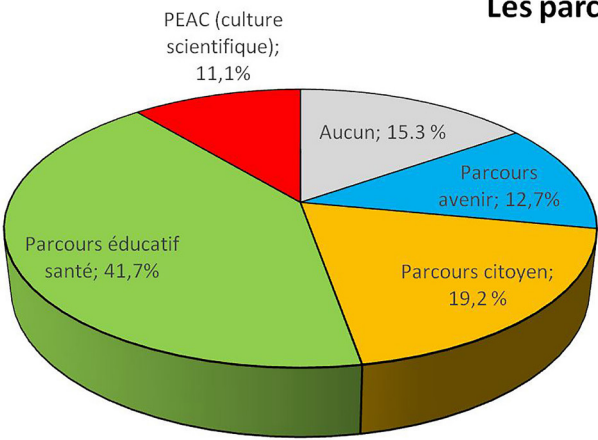
Effectifs en 3^e : en classe entière et en groupe



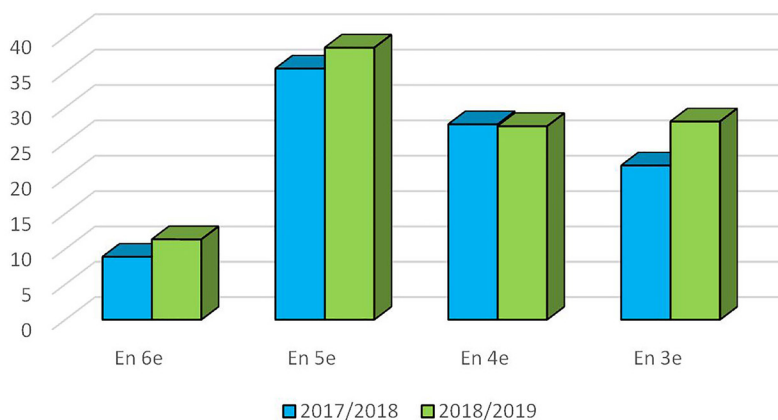
Participation à l'AP



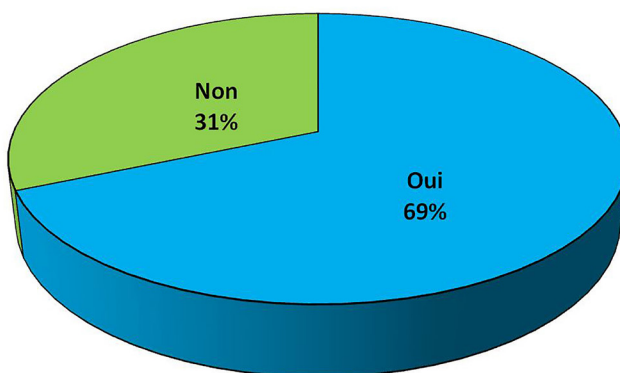
Les parcours



Participation aux EPI



Liaison École-Collège pour une harmonisation des programmes au cycle 3



Bilan de l'enquête

Des résultats de cette enquête, on constate toujours, comme en 2018, des disparités dans la mise en place de la grille horaire en classe de sixième et la difficulté croissante, d'année en année, à constituer des groupes restreints pour effectuer les travaux pratiques aux cycles 3 et 4.

En classe de sixième (cycle 3)

Comme en 2018, les $\frac{3}{4}$ des établissements choisissent 1 h 30 hebdomadaire d'enseignement de SVT, horaire pris sur le bloc de 4 h à répartir entre SVT, SPC et Technologie. Par contre, 35 % (30 % en 2018) n'auront pas de séances de travaux pratiques en groupes restreints. Notons également une augmentation significative

du nombre de cours en classe entière dont les effectifs sont compris entre 25 et 28 élèves. Cette réelle régression dans les conditions de formation des élèves concerne plus d'1/3 des établissements. Il devient plus difficile d'utiliser la DHS (dotation horaire supplémentaire de 3 h par division) pour faire des groupes à effectifs réduits en SVT car d'autres disciplines demandent à pouvoir bénéficier de cette DHS. Difficile dans ces conditions de pouvoir faire des TP. Rappelons qu'avant la réforme, nous avions un fléchage de 0,5 h de TP en groupes restreints, 1 h cours + (0,5 h) TP par semaine.

La mise en place de l'AP (Aide Personnalisée), dispositif de la réforme en classe de sixième, concerne pour la prochaine rentrée moins de 20 % des professeurs de SVT, comme en 2018. Une nette régression depuis 2017 (50 %) dans l'utilisation des heures d'AP. Un petit nombre des enseignants de SVT s'impliqueront dans la mise en place d'un EPI en classe de sixième. C'était pourtant une nouveauté 2017.

En ce qui concerne l'EIST, seulement 14,6 % des collèges proposent cette organisation. Notons qu'il y a parfois une confusion entre EIST et EST dans certaines réponses. L'EIST est parfois imposé par le chef d'établissement, en contradiction avec les directives du ministère. L'EIST ne doit se faire que dans le cadre d'une expérimentation déjà engagée, avec des professeurs volontaires.

Si 69% des établissements mettent en place une liaison CM2-6^e, les difficultés de la collaboration inter-degrés sont très souvent notées dans les commentaires des professeurs. Même si elle est effective et efficace dans quelques établissements, le constat actuel est que la liaison école-collège ne se fait pas correctement, et qu'il est très difficile pour les enseignants de SVT de 6^{ème} de connaître ce qui est enseigné au cours moyen (CM1 et CM2) et d'harmoniser les programmes sur les 3 années du cycle 3.

Au cycle 4

Rappelons que l'horaire réglementaire de SVT, à chaque niveau du cycle 4, est de 1 h 30. Si la très grande majorité des établissements dispose de 1 h 30, un très petit pourcentage des collèges proposent des groupes restreints de TP aux 3 niveaux du cycle 4. Suivant les niveaux, un pourcentage non négligeable des groupes classes et des groupes restreints fonctionnent avec plus de 24 élèves (en augmentation). Voir les graphiques annotés.

Comme au cycle 3, difficile dans ces conditions de pouvoir faire des TP. La dotation horaire supplémentaire (DHS) qui est toujours de 3 h par division à la rentrée 2019 et qui doit être utilisée en particulier en sciences expérimentales (selon la circulaire d'application de la réforme), est très insuffisante car, comme au cycle 3, d'autres disciplines demandent à pouvoir bénéficier de cette DHS. Nous avons pourtant à évaluer des compétences expérimentales dans la validation du socle commun tout au long du cycle 4 et du nouveau DNB. Nous ne pourrions pas préparer les élèves en amont et les objectifs de la réforme ne seront pas atteints.

Si l'enquête 2017 montrait que la moitié des professeurs de SVT s'impliquaient activement dans les nouveaux dispositifs de la réforme (AP et EPI), les enquêtes

2018 et 2019 montrent une diminution de leur implication, même si on note une augmentation de la participation aux EPI en 2019 alors que les règles se sont assouplies (caractère non obligatoire des EPI à tous les niveaux depuis la rentrée 2017). Cette augmentation en 2019 (de 20 % à 30 %) est peut être dû au nombre plus important d'établissements qui ont participé à l'enquête.

Depuis 2 ans, environ 15 % participent à l'AP au cycle 4.

Pour ce qui concerne les Parcours éducatifs (nouveau de l'enquête 2019), fort logiquement, la participation en SVT au parcours santé est très importante (près de 42 % des réponses) devant le parcours citoyen (19 %). 15 % des collègues n'y participent pas. Notons qu'un élève peut présenter un des Parcours lors de l'épreuve orale du DNB.

Dans les commentaires, un certain nombre de professeurs signalent l'augmentation importante de la charge de travail avec la mise en place des dispositifs liés à la réforme du collège (AP, EPI, Parcours éducatifs) qui se sont rajoutés simultanément à l'organisation et à la construction des nouveaux programmes et de la nouvelle évaluation. La mise en place et le suivi de ces nouveaux dispositifs s'avèrent souvent chronophages et peuvent réduire le temps disciplinaire.

L'enquête 2019 montre également qu'environ 15 % des collèges ne proposent aucun TP en groupes restreints sur les 4 niveaux du collège, voire ne proposent des TP en groupes restreints qu'au cycle 3 uniquement.

C'est très grave. Il y a un appauvrissement des sciences avec ce qu'elles ont d'expérimental. La pratique de l'expérimentation étant le fondement d'une science expérimentale, comme le sont les sciences de la vie et de la Terre, cette absence entraîne une incapacité des professeurs à remplir correctement leur mission de formation.

Les demandes de l'APBG

Suite à cette nouvelle enquête, l'APBG demande toujours **un horaire minimum de 1,5 h de la sixième à la troisième, avec un fléchage minimum de 0,5 h de TP : 1h cours + (0,5 h) TP par semaine**. L'APBG rappelle que le caractère disciplinaire de l'enseignement en collège doit se faire dans le respect du décret 2014-940 sur la réforme du collège et demande au ministère que des recommandations soient faites expressément pour accompagner la réforme.

Enquête proposée par le Bureau national de l'APBG et coordonnée par

David Boudeau, Sylvain Caberty et Gilbert Fauray ■